MAIRIE

SÈVRES ANXAUMONT

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 19 OCTOBRE 2022 A LA MAIRIE A 20H

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2022

Présents : Monsieur MIGNOT Romain, Maire, Mesdames BLONDEL Alexia, COMMIN Christelle, Madame GAUDIN Dominique, GILLES Patricia, PARENT Bernadette, Messieurs BLANCHARD Arthur, GUILLOTEAU Jean-Paul, KOENIGUER Jean, MALLET Patrice, MARCHAND Philippe et MEYER Bruno.

Absents :
Madame GORGE Anne-Laure donne pouvoir à Monsieur Bruno MEYER
Madame PORTRON Virginie donne pouvoir à Monsieur Philippe MARCHAND
Madame USE Virginie donne pouvoir à Madame Patricia GILLES
Monsieur DEBIEN Yves

Approuve le procès-verbal du précédent Conseil Municipal à l'unanimité.

****

PERSONNEL COMMUNAL

54/2022

Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint du patrimoine

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint du patrimoine permanent à temps non complet (18.20/35ème) afin de réorganiser les missions au sein de la médiathèque.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

⇨ Décide :

- de porter, à compter du 1er novembre 2022, de 18 heures 12 minutes (18.20/35ème) à 20 heures (20/35ème) le temps de travail hebdomadaire d'un emploi d'adjoint du patrimoine.

⇨ Précise :

- que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice,

⇨ Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après :

Grade	*Catégorie*	*Effectif*	*Durée hebdomadaire du poste en h/min*	*Statut*	*Pourvu*
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	35h00	Titulaire	Oui
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	35h00	Titulaire	Oui
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	35h00	Titulaire	Oui
Adjoint administratif	C	2	35h00 30h00	Titulaire Titulaire	Oui Oui
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	35h00	3 Titulaires	Oui
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	35h00	2 Titulaires	Oui
Adjoint technique	C	5	4 postes à 35h00 1 poste à 27h51	4 Titulaires Titulaire	Oui Oui
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Agent de Maîtrise	C	1	35h00	Titulaire	Oui
ATSEM principal de 2ème classe	C	2	1 poste 35h00 1 poste à 29h32	Titulaire Titulaire	Oui Oui
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1 poste à 30h19	Titulaire	Non
Adjoint d'animation	C	2	1 poste à 35h00 1 poste à 29h51	Titulaire Titulaire	Oui Oui
FILIERE CULTURELLE					

Adjoint du patrimoine	C	1	20h	Titulaire	Oui
TOTAL		**22**	(dont 21 postes pourvus)		

Vote : unanimité

BUDGET

55/2022

Révision des tarifs municipaux pour l'année 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs municipaux pour l'année 2023.
Monsieur le Maire rappelle les tarifs votés en 2022.

Considérant l'évolution de l'inflation, il est proposé de réviser les tarifs pour l'année 2023 comme suit :

TARIFS 2023	
CIMETIERE	
Trentenaire	67 €
Perpétuelle	155 €
COLOMBARIUM / CAVURNES	
15 ans	331 €
30 ans	551 €
Dispersion des cendres	56 €
PHOTOCOPIES	
Documents administratifs	
Feuille A4 (1 face)	0.18 €
Feuille A4 (2 faces)	0.36 €
Documents élections	
Etiquettes avec adresses	0.05 €
Feuille A4 (noir et blanc de listing)	0.18 €
DROITS DE PLACE	
Commerçants 1 fois/semaine	67 €
Commerçants 2 fois/semaine	135 €
Boulangerie	60 €

TARIFS 2023

LOCATION SALLE POLYVALENTE

	Tarif été (15/04 au 15/10)	*Tarif hiver (16/10 au 14/04)*
UTILISATEURS DE LA COMMUNE		
ASSOCIATIONS / ECOLES		
Bals/spectacles/belotes/lotos/ arbres de Noël	Gratuit	Gratuit
SADEBRIENS ET PERSONNEL COMMUNAL		
Vin d'honneur	104 €	126 €
Location	231 €	275 €
Caution	400 €	400 €
1/2 journée supplémentaire	59 €	69 €
COMMERÇANTS DE LA COMMUNE		
Manifestation à vocation commerciale	310 €	365 €
Manifestation à vocation autre que commerciale	231 €	275 €
UTILISATEURS HORS COMMUNE		
Bals/spectacles	632 €	664 €
Arbres de Noël	/	630 €
Autres activités	398 €	516 €
Caution	400 €	400 €
½ journée supplémentaire	60 €	70 €

TARIFS 2023
LOCATION MAISON DES SADEBRIENS

SADEBRIENS ET PERSONNEL COMMUNAL

Créneaux	Du lundi au Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	Hall + PS	Le tout	Hall + PS	Le tout	Hall + PS	Le tout	Hall + PS	Le tout
00h00 à 06h00	40 €	50 €	40 €	50 €	50 €	75 €	50 €	75 €
06h00 à 12h00	40 €	50 €	40 €	50 €	50 €	75 €	50 €	75 €
12h00 à 18h00	40 €	50 €	50 €	75 €	50 €	75 €	50 €	75 €
18h00 à 24h00	40 €	50 €	50 €	75 €	50 €	75 €	40 €	50 €

UTILISATEURS HORS COMMUNE ET MANIFESTATIONS A VOCATION COMMERCIALE

Créneaux	Du lundi au Jeudi		Vendredi		Samedi		Dimanche	
	Hall + PS	Le tout	Hall + PS	Le tout	Hall + PS	Le tout	Hall + PS	Le tout
00h00 à 06h00	58 €	82 €	58 €	82 €	88 €	123 €	88 €	123 €
06h00 à 12h00	58 €	82 €	58 €	82 €	88 €	123 €	88 €	123 €
12h00 à 18h00	58 €	82 €	88 €	123 €	88 €	123 €	88 €	123 €
18h00 à 24h00	58 €	82 €	88 €	123 €	88 €	123 €	58 €	82 €

Nota : La location se fait par tranche de 6 heures consécutives afin de ne pas pénaliser la location de la grande salle.

Hall + PS : La location du hall et de la petite salle donne accès à la cuisine.
Le tout : La location donne accès à tous les équipements.

Caution : 400,00€ pour la location du Hall + PS.
700,00€ pour la location totale.

Réservation : 40,00€ à verser lors de la réservation – Aucune somme demandée pour les locations inférieures à 40,00€.

Sonorisation : 40,00€ par location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les tarifs 2023 tels que présentés ci-dessus.

Vote : unanimité

POUVOIRS DE POLICE

56/2022

Renouvellement du marché de prestation de services avec le Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal

Monsieur le Maire rappelle que la commune avait passé en 2018 un contrat de prestations avec le Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (SACPA) afin d'assurer notamment la capture, le ramassage, le transport des animaux errants voire dangereux, sur la voie publique. Ce service gère également le ramassage des cadavres d'animaux.

Le contrat étant passé pour une durée de quatre ans, il convient de le renouveler pour une durée d'un an, renouvelable trois fois.

Le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants.

Ainsi, le coût de la prestation pour l'année 2023 est de 1 933.67€ HT, sur la base de 2 313 habitants recensés au 1er janvier 2022 et d'un forfait annuel de 0.836 € HT par habitant.

Cette prestation étant nécessaire pour assurer dans de bonnes conditions la gestion des pouvoirs de police du Maire, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ledit contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler le contrat avec la SACPA sur la base de 0.836€ HT par habitant, pour une durée d'un an renouvelable trois fois,
- Charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

Vote : unanimité

CULTUREL

57/2022

Festival « Coups de théâtre » du 25 au 27/11/2022 – convention relative aux dispositions financières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un festival de théâtre se déroulera à la salle polyvalente du 25 au 27 novembre 2022.

Coordonné par Madame Bernadette Parent et Monsieur Arthur Blanchard, les troupes de théâtre de Sèvres-en-Scène, Cap Théâtre, Les Messagers et Théâtre Ambul présenteront quatre pièces durant le week-end.

Ce projet étant co-porté par la commune et les troupes de théâtre, il a été convenu la mise en place d'une convention entre les parties afin de fixer les modalités de participation financière de chacun et l'affectation des bénéfices.

Ainsi, pour des raisons de trésorerie, la commune de Sèvres-Anxaumont avancera tous les frais inhérents à cet évènement. Les recettes générées par le festival permettront de rembourser les dépenses avancées par la municipalité.

Afin de centraliser les recettes issues de la vente des places, l'association Sèvres-en-Scène assurera les encaissements pour le compte des différentes parties. Une fois la municipalité remboursée des frais avancés au titre du festival, les quatre troupes de théâtre se partageront en parts égales les bénéfices.

Ce dispositif nécessitant d'être cadré, une convention précisant les modalités financières du festival doit être approuvée.

Monsieur le Maire présente le contenu de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- Approuve la convention relative aux dispositions financières du festival « Coups de théâtre »,
- Charge Monsieur le Maire ou l'élue référente à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Vote : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

➢ ***Crise énergétique :***

Monsieur le Maire propose à l'équipe municipale un temps d'information et d'échange sur la situation de crise énergétique.

Monsieur la Préfet a réuni les Maires de la Vienne afin de faire le point tant sur sa dimension financière que sur la disponibilité d'énergie électrique cet hiver.

Afin de maîtriser les consommations et préserver les ressources cet hiver pour limiter le risque de délestage, l'Etat, en lien avec l'Association des Maires de France formule un certain nombre de préconisations :
- Des bâtiments publics régulés à 19°C en journée lorsqu'ils sont occupés, 18°C le soir et 8°C le week-end,
- Fixer la saison de chauffe entre la fin des vacances de la Toussaint et le début des vacances de Pâques,
- Couper l'eau chaude sanitaire dans les tous bâtiments (sauf établissements scolaires et de santé),
- Extinction public de l'éclairage public la nuit.

Ces mesures seront mises en œuvre sur la commune de Sèvres-Anxaumont

La municipalité entend, par ailleurs, engager des actions volontaristes de sobriété énergétique et associer les usagers des bâtiments communaux dans cette démarche. Dans cette perspective, les associations seront réunies prochainement afin d'établir collectivement un plan d'actions.

Concernant l'éclairage public, bien que celui-ci soit d'ores et déjà éteint la nuit depuis plusieurs années, certains points lumineux restaient jusqu'alors allumés. Cet hiver, seule la sortie du restaurant restera éclairée à des fins de sécurité. Les illuminations de Noel seront quant à elles maintenues mais significativement réduites cette année.

D'autres actions ont par ailleurs été engagées par la municipalité :
- installation de thermomètres dans toutes les salles communales
- vérification de tous les systèmes de chauffage
- changement à venir de radiateurs dans certains bâtiments

Elles s'ajoutent aux investissements engagés par la collectivité en faveur de la transition énergétique et en particulier la rénovation énergétique de l'école élémentaire et l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du complexe sportif.

➢ ***Devenir des finances locales – adoption d'une motion :***

Monsieur le Maire propose d'adopter une motion présentée par l'Association des Maires de France, alertant l'Etat sur les contraintes budgétaires des collectivités.

FINANCES LOCALES EN DANGER !

Les communes et intercommunalités de la Vienne vivent actuellement une rentrée sous le signe de multiples dangers : augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD… et les coûts de la construction), augmentation des prix de l'énergie, revalorisation du point d'indice des agents…. sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales déjà largement obérés par le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la gestion de la crise du COVID !

Si dans le cadre de la loi de finances rectificative une compensation partielle a été adoptée pour limiter les effets de la crise de l'énergie et la revalorisation du point d'indice, celle-ci s'avère insuffisante à ce jour, à la fois parce qu'elle ne concerne pas toutes les collectivités locales et ne prend pas entièrement en charge les dépenses supplémentaires engendrées.

Les communes et intercommunalités de la Vienne ont à cœur de se montrer exemplaires dans la gestion économe des énergies. Avec le syndicat Energies Vienne, qui regroupe 240 communes de la Vienne, plusieurs mesures ont d'ores et déjà été adoptées pour cet hiver, comme l'arrêt de l'éclairage public de 22h00 à 06h30 à partir du 1er octobre. Et les collectivités travaillent toutes à leur échelle à des plans de sobriété énergétique pour les mois à venir (baisse du chauffage, travaux de réhabilitation de bâtiments énergivores…). Pour ce faire, elles pourront s'appuyer sur le guide mis en ligne par l'association des Maires de France et relatif aux 10 actions à mettre en œuvre pour aider les collectivités à « passer l'hiver ».

Les collectivités n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses ! Or elles se trouvent dorénavant pour beaucoup dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent une aide significative de l'Etat et une solidarité comme elles en ont fait la preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion du COVID, guerre en Ukraine…).

En soutien à l'Association des Maires de France, l'AMF de la Vienne demande donc que les communes et intercommunalités de France aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et cela passe par :

- l'indexation des dotations-notamment la DGF-sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010 ;
- une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales ;
- la suspension de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels qui doit intervenir au 1er janvier 2023. Alors que la crise économique s'installe dans la durée, les premiers résultats de la mise à jour pénalisent les petits commerces de centre-ville et du milieu rural, en totale contradiction avec toutes les politiques publiques mises en œuvre pour redynamiser les bourgs-centres et lutter contre l'étalement urbain ;
- inclure l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

Toutes ces mesures sont nécessaires pour la survie de nos territoires !

Motion adoptée à l'unanimité

- ***Vie économique :***

La municipalité a rencontré les acteurs économiques de la commune lors d'une réunion qui s'est tenue le 14 octobre dernier. Ce temps d'échanges a été apprécié des 27 participants et a permis d'engager une réflexion en vue de consacrer chaque année une journée dédiée aux entreprises de la commune mais également d'élaborer un annuaire des acteurs économiques.